

**Laissez-les vivre !**

Communiqué de presse  
04/01/2022

**Éradiquer les dernières « zones blanches », c'est condamner les personnes EHS !**

La suppression des dernières « zones blanches » sur l'ensemble du territoire français se fait au prix de la vie des personnes sévèrement électrohypersensibles (EHS). L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) dans un rapport de 2018, évalue leur nombre à plus de trois millions. Les associations dédiées sont sollicitées au fil des jours par un nombre croissant de personnes nouvellement impactées.

L'exposition à des champs électromagnétiques plus ou moins délétères pour tous est, chez ces lanceurs d'alerte, à l'origine de symptômes très lourds que leur corps ne supporte plus. Ils demandent simplement le droit de vivre dans des zones non exposées aux **champs électromagnétiques artificiels**.

En cela ils réclament l'application de [l'article 1er de la charte de l'environnement](#) qui a valeur constitutionnelle : « **chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé** » et demandent au gouvernement de prendre ses responsabilités et de le faire impérativement respecter.

Ils demandent à la représentation nationale de voter la [PROPOSITION DE LOI](#) N° 2512 déposée le 17 décembre 2019, visant à permettre la construction d'habitats, dans des zones vierges d'ondes nocives, pour les personnes souffrant d'hyper-électrosensibilité.

**En ce sens, la situation d'urgence de M. Philippe Tribaudeau (voir [ici](#)), comme celle de trop nombreuses personnes EHS, doit immédiatement trouver sa solution :**

Ancien professeur de technologie en collège, Philippe Tribaudeau est électrohypersensible depuis 2008 et fait partie de l'étude menée sur l'EHS par le Pr Belpomme (certificat médical à l'appui). A présent, il est en retraite de l'Education Nationale pour invalidité et reconnu adulte handicapé en raison de cette pathologie. N'ayant pas trouvé de logement adapté à sa problématique de santé, il vit réfugié en caravane dans une forêt domaniale en zone montagneuse dans les Alpes-de-Haute-Provence depuis 2015. Il est officiellement domicilié à la mairie d'Entrepierras (04) en tant que SDF. Sa compagne et leur fille de 5 ans partagent leur vie entre son campement et un logement dans la ville de Sisteron (à 15km du campement). Lui, confiné, n'est capable de sortir que quelques heures par semaine de son lieu de vie.

Depuis cet été, il lutte contre un projet d'antenne 4G qui menace son lieu de refuge et n'est pas soutenu par la commune. La Préfecture de Digne-les-bains lui a proposé de trouver un terrain de remplacement mais cela n'a jamais été suivi d'effet. A présent, la construction de l'antenne étant en cours depuis 1 mois, Philippe Tribaudeau demande de toute urgence un moratoire total sur ce projet. Pour ce faire, il vient d'entamer une action judiciaire. Cette demande est soutenue par l'eurodéputée Michèle Rivasi (EELV).

**La demande de M. Philippe Tribaudeau doit être immédiatement imposée aux opérateurs par la préfecture, et les solutions proposées mises en œuvre au vu de l'urgence de la situation.**

**Le nombre de victimes se multiplie sur l'ensemble du territoire Français. Le devoir impérieux de couverture de téléphonie mobile doit-il passer avant la sécurité et la protection des personnes ? Il est impératif que s'inscrive dans la loi la protection des personnes EHS en leur garantissant des lieux protégés d'une exposition nocive aux champs électromagnétiques.**

Contact presse : [rdtazb.contact.presse@gmail.com](mailto:rdtazb.contact.presse@gmail.com)

Tél : 06 46 70 58 81

Sites : <http://asso-zonesblanches.org/> - [www.robindestoits.org](http://www.robindestoits.org)